

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Conseil Municipal du 30 juin 2014

1. Rapport annuel du Syndicat Intercommunal des eaux de Barst
2. Rapport annuel du Syndicat d'assainissement des 3 vallées
3. Rapport activité du Syndicat Intercommunal de la Nied Allemande
4. Motion de soutien sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat
5. Avis sur l'aménagement foncier de Vahl-Ebersing
6. Attribution du marché pour l'achat d'un columbarium et de son aménagement
7. Achat de matériel informatique pour l'école
8. Divers

Rajout d'un point supplémentaire avec l'accord du Conseil Municipal :

- Composition de la commission consultative de la chasse communale

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 30 JUIN 2014**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. DERU Claude – M. CLAMME André - Mme TALAGA Joëlle - Melle WEINACKER Angèle - MONTALBANO Jean- Pierre - M. BIEGEL Fernand - M. MULLER Serge - Mme DE GOBBI Sarah - Melle PICQ Anne-Louise – M. GERARD Michel– M. MATZ Jean-Pierre – WEBER Denise - M. SENSER Gérard - M. PENNERAD Pascal

Absent excusé :

Procuration :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance.
Madame RIFF Laurence étant auxiliaire du secrétaire

1°- Rapport annuel du Syndicat Intercommunal des eaux de Barst

Le décret n° 95-635 du 06 mai 1995 fait obligation aux communes ou établissements publics de coopération intercommunale de présenter à leur assemblée délibérante respective un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Monsieur le Maire met à la disposition du Conseil Municipal le rapport annuel concernant l'exercice 2013 qui comprend les indicateurs techniques et financiers du SIE.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ce rapport.

2 ° Rapport annuel du Syndicat d'Assainissement des 3 vallées

Le décret n° 95-635 du 06 mai 1995 fait obligation aux communes de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement.

Monsieur le Maire met à la disposition du Conseil Municipal le rapport annuel concernant l'exercice 2013 qui comprend les indicateurs techniques et financiers du SIA3V.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ce rapport.

3 ° Rapport d'activité du Syndicat de la Nied Allemagne

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2013 du SIANA réalisé par le Technicien Rivière Monsieur Gaël BEHR.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2013 du SIANA.

4° Motion de soutien à l'AMF sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliard d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'Altviller rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurant le « bien vivre ensemble »
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'Altviller estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'Altviller soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'État
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

5° Avis sur l'aménagement foncier de Vahl-Ebersing

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- du porté à connaissance des services de l'Etat ;
- de l'étude d'aménagement de la commune de Vahl-Ebersing
- des procès-verbaux de la commission communale
- du plan de périmètre de l'aménagement, ainsi que du plan des prescriptions environnementales, proposés lors de la 2ème séance de commission.

Le Conseil Municipal, en application de l'article L.121-21-1 du code Rural, et après en avoir délibéré :

- prend acte des prescriptions de l'étude d'aménagement,
- constate qu'aucune observation mettant en cause le principe de l'aménagement foncier agricole et forestier n'a été formulée en ce qui concerne le périmètre proposé à l'enquête publique,
- approuve les recommandations définitives proposées par la commission communale visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, énoncées lors de la 2nde séance de la CCAF,

Ainsi, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité un avis favorable à l'opportunité de mise en œuvre de l'opération.

6° Attribution du marché pour l'achat d'un columbarium et de son aménagement

- **Achat d'un columbarium**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet relatif à l'achat d'un columbarium.

Deux entreprises ont été contactées et ont présenté les devis suivants :

- GRANIMOND de SAINT-AVOLD : 10 145,00 € H.T soit 12 174,00 € T.T.C
(columbarium 8 748,00 € H.T, pose + radier 1 397,00 € H.T)
- CIMTEA de SAINT-AVOLD : 10 283,90 € H.T soit 12 340,68 € T.T.C
(columbarium : 9 283,90 € H.T + pose 1 000,00 € H.T)

L'entreprise GRANIMOND de SAINT-AVOLD présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il est proposé au conseil municipal de retenir cette offre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de retenir l'offre de la société GRANIMOND pour un montant de 10 145,00 € H.T soit 12 174,00 € T.T.C.

Des accessoires supplémentaires vont également être commandés :

- PLAQUE EN GRANIT 1x1 m
Noir Afrique poli : 460,00 € H.T
- 2 COUVERCLE SUPPLEMENTAIRE POUR COLUMBARIUM
PRESTIGE MURAL 6 FAMILLES EXISTANT
GRANIT ROSE CLARTE POLI Offert
- BANC COURBE
GRANIT ROSE BOREAL Offert
- 12 PLAQUES D'INSCRIPTION 7CM X 28CM
NOIR FIN 624,00 € H.T
- 6 PLAQUES D'INSCRIPTION 7CM X 28CM
NOIR FIN Offert
- 5 PLAQUES SIGNALETIQUE plaque murale
Vierge de toute gravure, en PMMA de couleur or
Dimension 93 X 40 mm épaisseur 5mm 140,00 € H.T
- 5 PLAQUES SIGNALETIQUE plaque murale
Vierge de toute gravure, en PMMA de couleur or
Dimension 93 X 40 mm épaisseur 5mm Offert

- **Aménagement des abords des columbariums**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans la continuité des travaux d'aménagement du cimetière – accessibilité aux personnes à mobilité, un devis pour la création de surface en pavés pour l'ancien et le nouveau columbarium a été demandé à la société TERRA-EST de VAHL-EBERSING.

- **Création de surface en pavés pour nouveau columbarium**
Montant H.T : 4 231,00 H.T
- **Réfection de surface en pavés au pied du columbarium existant**
Montant H.T : 2 012,50 € H.T

Le devis s'élève à 6 243,50 € H.T soit 7 492,20 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'accepter le devis de la société TERRA-EST d'un montant de 6 243,50 € H.T soit 7 492,20 € T.T.C.

- **Pour information**

Le jardin des souvenirs n'est plus aux normes suite à une nouvelle réglementation. Il faut mettre en place un puisard recouvert d'une grille et de galets pour une meilleure dispersion des cendres. Claude et André se sont proposés pour réaliser cette mise aux normes.

7° Achat de matériel informatique pour l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'achat de matériel informatique pour l'école.

Il s'agit de l'achat de :

- 3 PC portables
- 3 écrans
- 3 protecteurs
- 3 souris
- 2 câbles VGA de 10 m
- 2 supports projecteurs

Le devis établi par la société BOULANGER de METZ s'élève à 3 142.95 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de la société BOULANGER de METZ, et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

8° Composition de la commission consultative communale de chasse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les baux de chasse arrivent à échéance le 1er février 2015.

Afin de mener à bien le renouvellement de ces baux, une commission consultative doit être créée. Elle est composée du Maire (le président) et de deux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose que Monsieur DERU Claude et Monsieur CLAMME André soient nommés pour constituer cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter la proposition de Monsieur le Maire et de nommer Monsieur DERU Claude et Monsieur CLAMME André, membres de la commission communale consultative de chasse.

9° Divers

- Les jobs d'été avec 2 jeunes (une fille et un garçon) auront lieu du lundi 7 juillet 2014 au lundi 21 juillet 2014.
- L'école d'Altviller a gagné le concours « collecte des bouchons », la remise du prix aura lieu le jeudi 3 juillet 2014
- Une réunion sur l'organisation du périscolaire pour la rentrée 2014-2015 aura lieu avec la commune de Lachambre, le vendredi 4 juillet 2014.

ALTVILLER le 30 juin 2014

Le Maire

M. BALLEVRE Jean-Jacques

Numéro	Objet de la délibération	Page
1	Rythmes scolaires – rentrée 2014	2
2	Information marché 2013	2
3	Travaux 2014	4
4	Achat de matériel informatique mairie	4
5	Travaux de maintenance et d'entretien de la forêt communale	6
6	Bilan des déchetteries intercommunales (4 ^{ème} trimestre 2013)	6
7	Indemnités du receveur	6
8	Recrutement agent pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	7
9	Frais de représentation du Maire	
10	Subventions aux associations	
11	Vote des taux des taxes locales	
12	Affectation des résultats 2013 au budget 2014	
13	Vote du budget 2014	
14	Divers	

Emargements

M. BALLEVRE Jean-Jacques	M. DERU Claude	M. CLAMME André
Mme TALAGA Joëlle	M. BIEGEL Fernand	Mme DE GOBBI Sarah
M. GERARD Michel	M. MATZ Jean-Pierre	M. MONTALBANO Jean-Pierre
M. MULLER Serge	M. PENNERAD Pascal	Melle PICQ Anne-Louise
M. SENSER Gérard	Melle WEINACKER Angèle	Mme WEBER Denise